



## **CRITERIUM REGIONAL U13**

### **SAISON 2021-2022**

#### **ARTICLE 1 – PRESENTATION**

La Ligue organise sur la 2<sup>ème</sup> partie de saison une épreuve intitulée « Critérium Régional U13 » qui se dispute selon les règles du Foot à 8. Aucun classement ne sera établi et aucun titre de « Champion » ne sera décerné.

#### **ARTICLE 2 – LES EQUIPES**

64 équipes représentant les 11 Districts seront retenues - sur proposition de ceux-ci - pour disputer cette épreuve à savoir :

AIN : 4 clubs

ALLIER: 4 clubs

CANTAL : 2 clubs

DROME-ARDECHE : 6 clubs

ISERE : 8 clubs

LOIRE : 9 clubs

HAUTE-LOIRE : 4 clubs

LYON ET RHONE : 12 clubs

PUY-DE-DOME : 6 clubs

SAVOIE : 3 clubs

HAUTE-SAVOIE PAYS GEX : 6 clubs

#### **ARTICLE 3 – CALENDRIER ET HORAIRE DES RENCONTRES**

Les rencontres se dérouleront de mars à juin aux dates fixées par le Conseil de Ligue. L'horaire officiel des rencontres sera le samedi à 15h00. Toute modification est gérée par l'application de l'art. 31 des RG de la Ligue.

#### **ARTICLE 4 – DEROULEMENT DES RENCONTRES**

Dans chaque poule, les équipes disputeront 7 rencontres (Match Aller simple).

La durée d'un match est de deux fois 30 minutes avec pause coaching de 2 minutes toutes les 15 minutes.

#### **ARTICLE 5 – EQUIPES ET PARTICIPATION**

Le Critérium Régional U13 est ouvert à tous les licencié(e)s U13 et U12.

Chaque équipe peut présenter 8 joueurs (dont un gardien de but) + 4 remplaçants dûment licenciés.

3 joueurs U11 et U11F maximum peuvent participer dans cette catégorie.

Les U14F peuvent également évoluer en Critérium Régional U13.

Tous les joueurs participent aux rencontres (égalité de temps).

#### **ARTICLE 6 - ENCADREMENT**

Les équipes participant au Critérium Régional U13 sont tenues de s'assurer les services d'un éducateur titulaire, a minima, de l'attestation de formation U13 du CFF2. Toutefois, pour la saison 2021-2022, une disposition dérogatoire à cette obligation est accordée.

#### **ARTICLE 7 - ARBITRAGE**

L'arbitrage sera effectué par un bénévole licencié choisi par tirage au sort à la pièce ou par accord entre les deux clubs.

Les arbitres-assistants seront les remplaçants des deux équipes.

### **ARTICLE 8 – FEUILLES DE MATCH**

L'établissement d'une FMI pour ces rencontres est recommandé.

A défaut, une feuille de match papier doit être remplie avant le début du match et transmise par le club recevant en la scannant via FOOTCLUBS le dimanche avant 20h00.

### **ARTICLE 9**

Les cas non prévus par les articles ci-dessus seront tranchés par les Commissions compétentes de la Ligue, conformément aux Règlements Généraux de la Ligue.